

BON VOYAGE, MAIS...

Les Canadiens sont des mordus du voyage. Chaque année, ils effectuent plus de 90 millions de sorties à l'étranger, la plupart du temps sans anicroche.

Malheureusement, on n'est jamais sûr que tout se passera bien. Un accident, une maladie, des problèmes juridiques ou des difficultés d'ordre linguistique et culturel peuvent toujours arriver.

La plupart du temps, ces problèmes sont sans gravité et faciles à résoudre. Mais si vous vous heurtez à des obstacles plus sérieux, les missions canadiennes à l'étranger sont là pour vous aider.

Si vous tombez malade, si vous avez des ennuis ou que vous perdez votre passeport, nos missions feront leur possible pour aplanir vos difficultés.

Bon voyage, mais... vous aidera à préparer votre voyage. Lisez cette brochure avant de faire des réservations pour votre prochain voyage d'affaires ou d'agrément à l'étranger. Et mettez-la dans vos bagages; elle est facile à consulter et vous y trouverez quantités de tuyaux, ainsi que d'importants numéros de téléphone et les adresses des missions du Canada dans le monde entier. Une publication complémentaire, *En route pour les États-Unis*, donne aux Canadiens des renseignements concernant plus précisément les voyages aux États-Unis. Pour obtenir cette **brochure gratuite** ou d'autres documents, consultez la page 34.

PREMIÈRE PARTIE : AVANT DE PARTIR

Pour que votre voyage soit un succès, vous devez le préparer. En vous renseignant à fond avant de partir, vous courrez moins de risques que quelque chose cloche.

Renseignez-vous sur votre lieu de destination

Avant de monter à bord de l'avion ou du train, prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre lieu de destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Les lois du pays que vous visitez s'appliquent également à vous. Ne tenez **jamais** pour acquis que, parce que vous êtes citoyen canadien, vous n'êtes pas assujetti aux lois étrangères.

Certains pays sont en butte à des guerres, des insurrections ou des troubles. Renseignez-vous pour savoir si votre lieu de destination est réputé dangereux pour les étrangers. Avant de partir, consultez le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

- ❖ Appelez la Direction générale des affaires consulaires du Ministère à Ottawa, au **1-800-267-6788** (au Canada seulement) ou au **(613) 944-6788** (si vous êtes à Ottawa ou à l'étranger), pour obtenir des renseignements destinés aux voyageurs. On vous renseignera sur la situation politique et la sécurité, la santé et les exigences d'entrée (p. ex. si vous avez besoin d'un visa). Vous pouvez téléphoner tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24, toute l'année durant. Pour obtenir ces renseignements par télécopieur, composez le **1-800-575-2500** sur les touches de votre télécopieur et suivez les instructions. À Ottawa, composez le **(613) 944-2500**.
- ❖ Vous pouvez aussi trouver cette information sur Internet. Notre adresse Web est <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.
- ❖ Si vous n'êtes pas au Canada, mettez-vous en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Vous en trouverez l'adresse et le numéro de téléphone à la fin de cette brochure.